



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 7 septembre 2017

Convocation : 01/09/2017

Le jeudi sept septembre deux mil dix-sept à 19 H 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente de Tourny sous la présidence de Monsieur Michel JOUYET - Maire.

Etaient présents: Chantal BARTHOULOT, Alain BEAUNE, Jacqueline BLONDEL, Denis BOCQUET, Véronique BURAT, Josette CARON, Fabrice CAUDY, Benoit COLLARD, Michel DAVIAU, Pierre DE SUTTER, Rénald DELALIN, Jean-Marie DELISLE, Arnaud DELOFFRE, Jean DESLANDRE, Thierry DUBIEZ, André DUFOUR, René DUNTZ, Thomas DURAND, Bernard DURDANT, Thierry GARNIER, Bernard HELFER, Patrick HERICHE, Michel JOUYET, Paul LANNOY, Chantale LE GALL, Thierry LEROY, Florence LEROY, Catherine MIKLARZ, Daniel MOUSSET, Evelyne NOEL, Michel OZANNE, Valérie PAGESY, Ginette PALIN, Pierre PENIN, Daniel PERSONNAT, Bruno POIRET, Dominique RABET, Pascal RENARD, Isabelle RIHOUAY, Robert ROUTIER, Jean-Claude VASSEUR,

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Sylvie BALOUS à Jacqueline BLONDEL

Emmanuel BOURDON à Thomas DURAND

Philippe DELALEAU à Pascal RENARD

Dominique MONFILLIATRE à Michel JOUYET

Michèle SEMBEL à Fabrice CAUDY

Absents excusés :

Jean BARBEY, Catherine DESILE, Jean FREMIN

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, le Conseil Municipal nomme Thomas DURAND secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle que ce conseil municipal a été convoqué rapidement pour pouvoir délibérer sur l'adhésion de la commune de Saint-Aubin-sur-Gaillon à Seine Normandie Agglomération. Il remercie les conseillers municipaux d'avoir été nombreux à répondre à cette convocation.

Objet : 2017-276 Adhésion de la commune de Saint-Aubin-sur-Gaillon à Seine Normandie Agglomération

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 19 juin 2017, la commune de Saint-Aubin-sur-Gaillon a émis le souhait d'intégrer Seine Normandie Agglomération à compter du 1^{er} janvier 2018.

Conformément à l'article L5214-26 du CGCT, le Conseil Communautaire de Seine Normandie Agglomération s'est ensuite prononcé favorablement sur la demande d'adhésion de la commune de Saint-Aubin-sur-Gaillon, par délibération du 29 juin 2017.

Monsieur le Maire indique qu'il appartient désormais aux Conseils municipaux des communes membres de SNA d'émettre un avis sur l'adhésion de cette commune, dans un délai de trois mois suivant la notification aux Maires de la délibération du Conseil Communautaire de SNA.

La décision finale d'adhésion de la commune de Saint-Aubin-sur-Gaillon à Seine Normandie Agglomération sera prise par arrêté du Préfet de l'Eure, après saisine de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) dans sa formation restreinte.

L'accélération du calendrier est due par la volonté de fusion programmée dès le 1^{er} janvier 2018 entre la CASE (Louviers) et la Communauté de communes Eure-Madrie-Seine (Gaillon-Aubevoye). Pour ne pas bloquer l'arrivée de la commune de Saint Aubin-sur-Gaillon, cette dernière doit quitter la CCEMS avant cette fusion par un arrêté préfectoral pris avant le 10 septembre 2017.

Pour la complète information des conseillers municipaux, Monsieur le Maire indique que la CDCI du 4 septembre 2017 a rendu un avis défavorable à l'adhésion de la commune de Saint Aubin-sur-Gaillon à SNA (8 voix contre, six pour). Cet avis n'est que consultatif pour le Préfet.

Patrick HERICHE rappelle que si le conseil municipal de Saint Aubin-sur-Gaillon a donné un avis favorable à cette adhésion, une grande partie de la population s'oppose à celle-ci. Monsieur le Maire rappelle que c'est le conseil municipal qui est souverain en la matière.

Florence LEROY s'inquiète de savoir si les conséquences financières de cette adhésion ont été chiffrées par Seine Normandie Agglomération. Thomas DURAND répond qu'un cabinet a été mandaté pour répondre à cette question, mais que l'arrivée de la commune de Saint Aubin-sur-Gaillon s'inscrit dans une stratégie de développement de l'axe de Seine portée par S.N.A.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à la majorité (deux abstentions : Patrick HERICHE et Arnaud DELOFFRE) :

- **D'approuver l'adhésion à Seine Normandie Agglomération de la commune de Saint-Aubin-sur-Gaillon, à compter du 1^{er} janvier 2018, par application de la procédure dérogatoire de retrait-adhésion d'une commune d'une communauté de communes à un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre prévue à l'article L5214-26 du code général des collectivités territoriales.**

Informations diverses

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux des prochaines dates de réunions :

- Randonnée VTT et pédestre : dimanche 10 septembre 2017 à partir de 8 H 30
- Prochain Conseil municipal : mercredi 27 septembre 2017 à 19 H Salle des Fêtes de Tourny
- Cérémonie de remise des médailles aux conseillers municipaux : samedi 7 octobre 2017 à 12 H Salle de Sports à Ecos

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 10.

Le Maire,
Michel JΟΥYET